



Conseil d'établissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Séance ordinaire du mardi 11 juin 2013 à 19 h 15

PROCÈS-VERBAL

Présences :

Mélanie Asselin, Selma Bennani, Valéry Boucher, ~~Brigitte Caron~~, Isabelle Claveau, Alain Croteau, Renée Fortin, ~~Evelyn Gosselin~~, Nathalie Huchette, Annie Lajoie, ~~Karina Normand~~, Sophie Panneton, Guylaine Parent, David Soucy, Marie-Pierre St-Germain, Martin Trudel.

1. Présence et quorum

La feuille des présences est signée par les membres et consignée au registre. Monsieur Martin Trudel, président, ouvre la séance à 19 h 21 après avoir constaté qu'il y a quorum.

2. Parole au public

Aucun parent n'est présent.

3. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Martin Trudel fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Marie-Pierre St-Germain et appuyée par Sophie Panneton en enlevant le point 2.1 Bilan annuel de l'OPP

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 031

1. Présence et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2013
5. Suivis au procès-verbal du 28 mai 2013
6. Correspondance
7. Les rapports et la Reddition de comptes :
 - 7.1 Rapport du président
 - 7.2 Rapport de la directrice
 - 7.3 Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles Articles 96.13.4 et 96.24 de la LIP
 - 7.3.a Dépôt du budget (prévisions budgétaires et budget du CÉ
 - 7.3.b Rapport annuel du Conseil d'établissement
8. Travaux du conseil :
 - 8.1 Proposition de l'OPP pour la formation d'un comité
 - 8.2 Principes de frais chargés aux parents
 - 8.3 Liste des effets scolaires 2013-2014
 - 8.4 Service de garde : Résultat du sondage aux parents du préscolaire
 - 8.5 Service de garde : Règles de régie interne



9. Affaires nouvelles :
 - 9.1 Fête de fin d'année (pour tous et celle de 6^e année)
10. Mots des représentants
 - 10.1 De la représentante au comité de parents de la CSP
 - 10.2 Des enseignants
 - 10.3 Du service de garde
11. Levée de la réunion

4. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2013

L'adoption du procès-verbal du 28 mai 2013 est proposée par Alain Croteau et appuyée par Valéry Boucher avec les corrections suivantes :

- 8.c. Il est proposé ~~par~~ d'approuver....
- 9.b. ... En résumé : **1** débarcadère pour **2** autobus

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 032

5. Suivis au procès-verbal :

- Point 8.a. Le point « absences » est reporté en 2013-2014 car nous n'avons pas eu le temps d'en discuter avec l'équipe.
- Point 8.b. Sondage aux membres des C.É. de la CSP : Nathalie Huchette mentionne aux membres qui n'ont pas répondu au sondage de la CSP de le faire dans les plus brefs délais.
- Point 8.c. Fête de fin d'année des élèves de 6^e année : Le sondage a été envoyé, nous n'avons pas encore reçu le résultat.
- Point 8.e. Dîneurs à la maternelle : à l'ordre du jour

6. Correspondance :

Aucune correspondance

7. Les Rapports et la Reddition de comptes :

7.1 Rapport du président

Aucun point.

7.2 Rapport de la directrice

- Nathalie Huchette tient à remercier chaleureusement monsieur Martin Trudel pour ses loyaux services pour ces 5 dernières années.
- Sorties éducatives 2^e année : Nathalie Huchette nous informe que la classe de Mme Manon (204) ira à la piscine accompagné du groupe de Mme Sylvie Lecavalier (405) afin de remercier les élèves pour la période de tutorat du jeudi qui s'est tenue d'octobre à juin pour les activités de lecture et de mathématique.

- Nathalie Huchette informe qu'une partie des sous amassés est disparue et qu'une plainte policière a été déposée. Elle demande que cette triste nouvelle ne soit pas divulguée auprès des enfants.

7.3 Reddition de comptes de la directrice en vertu des articles Articles 96.13.4 et 96.24 de la LIP

Ces points ont été traités après le point 10.3

7.3.a Dépôt du budget (prévisions budgétaires et budget du CÉ)

Nathalie Huchette dépose le rapport budgétaire du conseil d'établissement 2012-2013. Il reste un solde de 702,12\$. Elle dépose également un rapport sommaire (prévisions budgétaires) pour le budget 2013-2014.

Les prévisions budgétaires 2013-2014 ainsi que le rapport budgétaire du Conseil d'établissement 2012-2013 sont approuvés.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 033

7.3.b Rapport annuel du Conseil d'établissement 2012-2013

Nathalie Huchette dépose le rapport annuel du conseil d'établissement 2012-2013.

Le rapport annuel du CÉ pour l'année 2012-2013 est adopté.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 034

8. Travaux du conseil :

8.1 Proposition de l'OPP pour la formation d'un comité

Après avoir rencontré la direction, suite à la dernière séance du CÉ, les membres de l'OPP en sont venus à ces 2 propositions. Monsieur Alain Croteau, au nom des membres de l'Assemblée générale des enseignants, propose une 3^e proposition :

PROPOSITION #1

L'O.P.P. Au-Fil-des-Idees propose la création d'un comité consultatif qui aura pour but l'élaboration d'un plan d'action qui comprendra la réalisation d'un nouveau plan d'aménagement en phases d'implantation pour la cour de l'école, un calendrier d'opérations ainsi que les coûts associés à sa réalisation. Le comité rendra compte de ce plan au conseil d'établissement pour approbation.

Il sera constitué de 2 parents de l'O.P.P. dont 1 parent du CÉ, de 2 enseignants dont un(e) enseignant(e) du CEE, de 2 personnes du service de garde et d'un membre de la direction d'école.

PROPOSITION #2

L'O.P.P. Au-Fil-des-Idees propose que ce comité consultatif siège à partir de septembre 2013. Le comité s'engage à déposer le plan d'aménagement au CE au plus tard en janvier 2014.

PROPOSITION #3

L'assemblée générale des enseignants propose au Conseil d'établissement de mandater l'O.P.P. d'organiser une campagne de financement pour la prochaine fête de fin d'année 2013-2014.

Les **3 propositions** sont adoptées.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 035

8.2 Principes de frais chargés aux parents (Annexe 1)

Nathalie Huchette dépose les principes d'encadrement des frais chargés aux parents pour l'année 2013-2014.

Il est proposé d'approuver les principes d'encadrement de frais chargés aux parents 2013-2014.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 036

8.3 Liste des effets scolaires 2013-2014

Nathalie Huchette nous dépose les listes des cahiers d'exercices et autres contributions financière ainsi que les listes des fournitures scolaires 2013-2014. Elle demande de prendre note que l'ajout d'un cahier d'activités en anglais est sous toute réserve dépendamment de l'enseignant qui sera en poste l'an prochain. Elle informe également les membres que ce n'est pas un critère que le montant soit le même par degré.

Il est proposé d'approuver les listes des cahiers d'exercices et autres contributions financière ainsi que les listes des fournitures scolaires 2013-2014 telles que déposées.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 037

8.4 Service de garde : Résultat du sondage aux parents du préscolaire

Annie Lajoie dépose le résultat du sondage fait aux parents du préscolaire de l'an prochain.

Suite au résultat du sondage (plus de 80% des parents ont choisi l'option A à 495\$), il est proposé de reconduire le même service pour l'an prochain.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 038



8.5 Service de garde : Règles de régie interne

Annie Lajoie explique les modifications apportées aux règles de régie interne 2013-2014 du service de garde, déposées à la dernière réunion, à savoir :

Au point 5. Arrivée et départ : Si vous arrivez le matin et que la porte est barrée, nous vous demandons d'attendre 5 à 10 minutes. L'éducatrice responsable de l'ouverture est certainement en route. Toutefois, passé ce délai, nous vous invitons à déposer votre enfant à l'autre pavillon. Bien sûr, il s'agit d'une mesure exceptionnelle.

Page 8 : T-shirt à porter lors des sorties (Facultatif) 12,00\$ / enfant

Il est proposé par madame Valéry Boucher d'approuver les règles de régie interne 2013-2014 du service de garde telles que déposées.

À l'unanimité.

Résolution CÉ 12/13 – 039

9. Affaires nouvelles :

9.1 Fête de fin d'année (pour tous et celle de 6^e année)

Il en coûte 4 500\$ à l'école et nous avons besoin de 62 parents bénévoles. La Coopérative Le Goût-Heure offre gratuitement, à même ses surplus, la collation.

10. Mots des représentants:

10.1 Mot de la représentante au Comité de parents de la CSP

Aucun point.

10.2 Mot des enseignants

Les enseignants remercient Martin Trudel pour son rôle au sein du CÉ.

10.3 Mot du service de garde

Aucun point.

11. Levée de l'assemblée

Tous les sujets ayant été épuisés, il est proposé par Renée Fortin et secondé par Alain Croteau d'adopter la levée de l'assemblée à 20 h 50.

À l'unanimité.

Martin Trudel
Président

Nathalie Huchette
Directrice par intérim

Renée Fortin
Secrétaire

ANNEXE 1



Principes d'encadrement des frais chargés aux parents à l'école Au-Fil-de-l'Eau

Dans le prolongement de la Loi sur l'instruction publique (L.I.P.), la Commission scolaire des Patriotes a rédigé une « Politique relative aux contributions financières des parents ou des usagers » que les commissaires ont adopté le 2 mai 2006 ainsi qu'un guide à l'intention du conseil d'établissement « Établissement des principes d'encadrement du coût des documents et approbation de la liste des fournitures scolaires » mise à jour le 7 avril 2011.

Il va de soi que l'école Au-Fil-de-l'Eau respectera cette politique dans le cadre du respect de la Loi. Conséquemment, le conseil d'établissement établit pour l'année 2013-2014 les principes suivants :

Les parents seront informés de tous les frais chargés pour l'année scolaire au plus tard le 15 octobre.

I- MATÉRIEL DIDACTIQUE

1. Pour le matériel didactique non couvert par la gratuité scolaire (l'élève y écrit, y dessine, y colorie ou y surligne ou découpe) la liste sera révisée par le conseil d'établissement en juin de l'année précédente et remise aux parents à la rentrée scolaire.
2. La direction aura fait préalablement le tri avec les enseignants de chaque degré.
3. Un maximum de 85\$ est acceptable pour le matériel didactique.

II- EFFETS SCOLAIRES

1. La liste est révisée annuellement en tenant compte des principes d'encadrement.

À inclure :

Une mention à l'effet que :

- Les fournitures scolaires en bon état peuvent être réutilisées d'année en année.
- Tous les articles doivent être identifiés au nom de l'enfant.
- Les articles doivent être en possession de l'enfant à la rentrée.
- Les articles achetés doivent être de bonne qualité pour éviter qu'ils cassent ou doivent être souvent remplacés.

À exclure :

- Tout nom de magasin ou de fournisseur spécifique
- Toute marque de commerce
- Toute obligation d'acheter certains articles tels que ceux indiqués ci-après :
 - o Jetons de bingo
 - o Balles de tennis
- Toute mention invitant les parents à éviter d'acheter du matériel provenant d'un commerce ou encore d'un pays en particulier en raison de leur piètre qualité.

III- ACTIVITÉS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES

1. La participation obligatoire de l'élève à une activité est gratuite. Néanmoins une contribution volontaire peut être acceptée.

2. La participation facultative de l'élève entraîne que l'activité n'est pas indispensable à l'atteinte des objectifs d'un programme et que les frais encourus sont exigibles.
3. La participation facultative de l'élève fait en sorte que le contenu de l'activité ne peut devenir un objet d'évaluation.
4. Les activités éducatives complémentaires sont soumises en globalité aux parents du degré lors de la première rencontre pour approbation. Un minimum de 80% des parents est demandé pour approbation par le conseil d'établissement.
5. Toutes activités comme les classes rouges, blanches ou vertes, ainsi que les voyages à la capitale provinciale ou nationale, doivent avoir plus de 80% de l'assentiment des parents des groupes concernés.
6. Le conseil d'établissement se réserve le droit d'accepter une activité en cours d'année si celle-ci est offerte à l'école gratuitement ou si plus de 80% des parents de la classe concernée ont accepté de défrayer les coûts.

IV – PRÊT DE MANUELS SCOLAIRES

1. Puisque l'école prête des manuels à l'élève pour l'année d'une valeur allant de 25\$ à 50\$ du livre, des frais seront exigibles en cas de bris, détérioration ou perte de biens. (valeur de remplacement du bien)

Présentés au conseil d'établissement du 11 juin 2013

Président : _____